

Histoire de la civilisation moderne

M. Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur

Le cours de cette année 1983-1984 a concerné la Monarchie (de 1450 à 1800) en France. Le séminaire fut consacré à l'étude de divers aspects et périodes de notre Ancien Régime, et notamment à la Régence de Philippe d'Orléans (1715-1723).

L'histoire de la Régence fut en effet écrite pendant longtemps d'un point de vue moraliste et anti-anglais qui fausse étrangement nos perspectives. On reproche au Cardinal Dubois de façon injuste ou anachronique d'avoir trahi nos intérêts nationaux par suite de l'alliance britannique. On critique les mœurs dissolues du Régent ; à vrai dire, elles n'étaient ni meilleures, ni pires que celles de quantité d'autres gouvernants en diverses époques. Indépendamment de sa vaste créativité culturelle (Watteau, Montesquieu, Voltaire) qui ne sera pas évoquée ici, la Régence pose un problème pertinent de science politique. C'est la question de la transition conservatrice qu'on rencontre aussi en d'autres périodes et jusqu'à nos jours. Définissons celle-ci en quelques mots. Un système politique de tendance plutôt autoritaire s'est mis, du fait de son leader ou de ses dirigeants, Louis XIV en l'occurrence, dans une situation de *stress* ou d'extrême et dommageable tension vis-à-vis de ses propres élites, de la masse populaire et des pays voisins. Les causes de cette situation peuvent être multiples : guerres extérieures, impôts trop lourds, despotisme aveugle, crise économique, persécution contre les minorités, etc. Le problème après la mort ou la disparition du prince tyrannique qui est responsable ou bouc émissaire de cette situation difficile c'est d'y échapper aux moindres frais. Comment sortir de la dictature, dirions-nous aujourd'hui, en termes anachroniques ? Comment détendre à touches légères les ressorts trop tendus du système sans pour autant briser celui-ci ? Philippe d'Orléans et son équipe, à commencer par Law et Dubois, ont su résoudre cette question de façon brillante. D'un tel point de vue, les années au cours desquelles ces trois hommes furent au pouvoir présentent un certain intérêt pour l'historien. J'évoquerai d'abord, brièvement, l'état

du royaume de France en 1715 à la mort de Louis XIV : on est en paix, certes, mais la France pro-Stuart reste en mauvais termes avec l'Angleterre et la Hollande. L'Espagne bigote et réactionnaire de Philippe V est notre seule alliée. Les prétentions du Bourbon de Madrid sur le trône de France et sur l'Italie, celles de l'empereur sur la couronne d'Espagne, peuvent mettre à chaque instant la paix européenne en danger. Au plan intérieur, les élites françaises sont à la fois atomisées et frustrées : le Parlement est dompté mais demeure jansénisant ; les Protestants, voire les Jansénistes, sont hors-la-loi malgré le soutien à peine occulte qu'apporte à ceux-ci le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Les réformateurs de la cabale du duc de Bourgogne (Fénelon, Beauvillier, Chevreuse, Saint-Simon) sont morts, ou dans le cas de Saint-Simon, isolés. La situation est à peu près analogue pour l'ex-cabale de Feu le Grand Dauphin dont certains membres survivants se préparent à rejoindre la petite camarilla du duc d'Orléans, astre montant du Palais-Royal et futur Régent. Les grands seigneurs du groupe dominant qui environne le Roi-Soleil se rassemblent autour de la Maintenon et du duc du Maine ; ils sont aristocrates, ministres, généraux ; ils attendent avec appréhension « l'après-Louis XIV ». Les Jésuites, influents certes, sont tenus en lisière par la Maintenon : elle se méfie d'eux et leur préfère les Sulpiciens. Le consensus national est problématique, en raison de la crise et de la misère. Il va de soi qu'une certaine reprise économique est amorcée depuis la paix d'Utrecht en 1713. Mais de vastes et nombreuses terres agricoles demeurent abandonnées, par suite de la dépopulation ou de la dépression. La politique de déflation ou de réévaluation sauvage de la livre tournois que mène le Contrôleur général des Finances Desmarests est dure aux endettés. La révolte des masses risque de compléter dangereusement la Fronde toujours possible des Seigneurs et des élites. Certes, on n'est plus au temps des précédents règnes ; les grands aristocrates ont été suffisamment abaissés par Louis XIV pour qu'une guerre civile soit désormais improbable. Mais les mésaventures tragiquement terminées de Louis XVI, soixante ans plus tard, rappelleront qu'une succession royale ou impériale en France, de 1559 à 1870, fut et sera toujours difficile. Il faut qu'Orléans (et ses conseillers) fassent preuve d'une singulière habileté pour réussir là où tant de leurs homologues, régents ou rois ont échoué ou échoueront. Louis XIV régnait par l'habitude de la force et par la grâce d'un long règne ; mais le Régent se doit d'employer des méthodes plus consensuelles, il recherche un plus grande participation des groupes supérieurs et une moindre hostilité des basses classes. De cette quête philippienne du consensus, l'exemple du jansénisme porte témoignage. Amadouer les jansénistes que Louis XIV a persécutés, c'est en effet rallier les parlementaires, les universitaires, les curés de Paris, les moines mendiants, les bénédictins, si souvent favorables aux adeptes de la théologie augustinienne : la faction de Jansénius regroupait bien des opposants virtuels qu'une franche adhésion au protestantisme aurait effrayés, et pouvait prendre

quelquefois les allures d'un parti politique d'opposition, qui critiquait fermement la bulle papale *Unigenitus* (1713) dirigée contre toute théorie trop exigeante de la grâce divine. Il rassemblait de près ou de loin, outre le cardinal de Noailles, les évêques d'une douzaine de diocèses français. Fin politique, Orléans, dès 1714-1715 mesurait le poids de ce courant janséniste comme allié possible, à la fois adjuvant et compromettant. Le prince, pour la séance décisive du Parlement qui, au début de septembre 1715, va casser le testament de Louis XIV, s'assure donc les appuis du prélat Noailles et ceux de d'Aguesseau, l'aigle du Parlement (pro-janséniste). Philippe libère de la Bastille quelques prêtres de cette tendance ainsi que l'abbé Servien, vieil homosexuel. En août 1715, en 1716 encore, il laisse faire le cardinal de Noailles quand celui-ci sans le moindre scrupule interdit aux Jésuites de prêcher dans son diocèse parisien. Cet apogée, en termes philippiens, du parti janséniste ou sympathisant coïncide avec la nomination de Daguesseau en février 1717 au poste de chancelier, nomination décidée par le Régent. C'est en vain (pour le moment) que les Jésuites essaient de poser quelques pétards à retardement. L'un de leurs prédicateurs attaque le Régent comme « petit homme bouffi d'orgueil, sans science et sans mérite, qui gouverne la religion et l'Etat ». Quant au pape Clément XI, « prisonnier des jésuites », il encouragerait plutôt cette contre-offensive des disciples de Loyola.

La pendule pourtant ne va pas tarder à repartir dans une direction hostile au jansénisme. Le 28 janvier 1718, le chancelier Daguesseau est disgrâcié. Il doit céder les sceaux à d'Argenson, jésuitophile. Les causes de cette disgrâce ne sont pas religieuses. Elle est due à l'opposition que manifestait le chancelier vis-à-vis du système de Law, alors en plein essor. La chute de ce personnage important qu'est d'Aguesseau signifie pourtant *ipso facto* un recul du parti janséniste (sans qu'on retombe, à vrai dire, aux abîmes qu'avait ouverts sous les pas des amis de Port-Royal la promulgation de l'*Unigenitus* en 1713). On comprendra mieux du reste le caractère de ces revirements quelque peu négatifs de Philippe à l'égard du jansénisme si l'on veut bien se souvenir que la Régence, même plus libérale en ses premières années que ne le fut jamais Louis XIV, est demeurée fort prudente en matière de tolérance aux calvinistes, eux aussi. Philippe peut bien libérer quelques galériens huguenots ; il n'est pas question pour lui d'abolir la Révocation de l'Edit de Nantes. Elle demeure, comme la destruction de Port-Royal, un horizon incontournable de la politique du régime, léguée du prédécesseur au successeur.

La question janséniste évoquait immédiatement pour les connaisseurs du monde politique le problème parlementaire. Le Parlement de Paris inclinait vers le jansénisme. Il représentait surtout (du point de vue de Philippe) un réservoir indispensable de légitimité. Dès le 2 septembre 1715, Orléans fait reconnaître sa Régence pleine et entière par cet organisme ; il l'a préalable-

ment caressé en lui rendant le droit de remontrance ou plutôt en officialisant celui-ci pour la première fois. En même temps, Philippe obtient que son rival, duc du Maine, soit dépouillé par les votes parlementaires des redoutables pouvoirs qu'il détient, comme chef d'une partie de l'armée. Les magistrats parisiens, en retour des concessions amicales qu'ils ont ainsi consenties au nouveau maître, sont comblés de faveur. Ils reçoivent des places dans les nouveaux conseils de la polysynodie. Réintégré de la sorte dans la vie politique dont l'avait écarté Louis XIV, le Parlement continuera pendant la lune de miel du régime (1716) à jouer un jeu philippin. Orléans n'hésite pas du reste à faire, le cas échéant, quelques concessions supplémentaires à ces grands robins, jusqu'à leur céder la préséance *de facto* dans la Procession de l'Assomption (15 août 1716) dont à vrai dire, il se moque : la dévotion ne l'étouffe pas.

Peut-être est-ce le moment en ces années 1716-1717 de dessiner les divisions qui couvent alors dans la plus haute noblesse du royaume, parlementaires inclus. Grosso modo, elle se partage en trois groupes : d'abord les parlementaires et les princes du sang provisoirement coalisés, et ménagés par le Régent ; en second lieu les bâtards légitimés de Louis XIV (ils sont alliés démagogiquement à la noblesse non ducale, celle-ci avide de réformes, mais lasse d'être snobée par les pairs) ; en troisième lieu enfin, les ducs et pairs, éventuellement libéraux ; mais ils ne décolèrent pas contre les robins du parlement dont le président refuse d'enlever devant eux son bonnet. Philippe, toujours soucieux de ménager la haute assemblée, se garde bien de soutenir à ce propos d'étiquette les ducs et pairs, même quand ils sont représentés par son ami Saint-Simon. Les ducs sont ridiculisés par les pamphlets pro-parlementaires, qui traitent leurs aïeux de greffiers, bouchers, poissonniers ; ils sont finalement tondus par un arrêt du Conseil (10 mai 1716) qui récusé leurs prétentions dans l'affaire du bonnet. Les bâtards eux aussi sont contestés : les princes du sang, les parlements et le Régent leur tiennent rancune pour l'Édit louis-quatorzien de Marly (juillet 1714). Il donnait aux légitimés des droits indus de succession à la couronne. Les pairs ne pardonnent pas non plus à Maine et Toulouse d'avoir formé entre les ducs et les princes du sang le rang intermédiaire des bâtards, qui décline d'autant la pairie. Complètement isolés au sommet de la haute aristocratie, les bâtards vont donc tenter de susciter pour eux-mêmes le soutien d'en bas. Ils cherchent à s'appuyer sur la noblesse non ducale ; elle refuse les préséances des pairs ; réformatrice, elle va jusqu'à souhaiter la réunion des Etats Généraux. Philippe joue donc habilement de ces divisions à l'intérieur de l'aristocratie plus ou moins libérale : noblesse ducale, non ducale, bâtarde. Le 7 juillet 1717, sûr et certain de recueillir les acclamations *a posteriori* du Parlement, Orléans culbute les bâtards en leur retirant par édit le droit de succéder à la Couronne. Cet acte est un triomphe pour le Parlement, pour les ducs et pairs, pour la maison de Condé enfin, ravie

par l'humiliation des légitimés. C'est surtout une victoire décisive pour le Régent, consolidé dans son pouvoir et gratifié par la chute du duc du Maine. La haute aristocratie, domestiquée par les places de conseillers polysynodiques qu'elle a reçues, et paralysée par ses divisions internes, devient de plus en plus malléable au nouveau maître. Elle se fait objectivement, sinon subjectivement, docile et soumise à sa personne.

Cette soumission encore imparfaitement réalisée posait au Régent le problème de la vieille Cour. On appelait ainsi la coalition hétérogène des anciennes cabales : elles avaient dominé Versailles et même le ministère au temps de feu Louis XIV. Cabale Maine-Maintenon peuplée de grands seigneurs et de ministres ; ex-cabale *Monseigneur* (du nom du défunt fils du Roi Soleil) ; elle se composait de princesses lorraines, de Condé-Conti et de demi-bâtards. Ces groupes quelque peu déchus mais toujours influents considéraient Orléans avec méfiance. Mais nombre d'entre eux étaient prêts à rejoindre son camp avec armes et bagages s'il voulait bien payer en pouvoir et en monnaie un tel ralliement. C'était le cas en particulier pour la maison de Condé, incarnée par le jeune Monsieur le Duc : celui-ci allait devenir pour quelques années, le satellite avide du Régent.

A l'encontre de ces gens qu'il lui fallait ménager, Orléans ne pouvait pas d'entrée de jeu installer sa propre cabale dans les allées du pouvoir. Ses amis Dubois et Law si géniaux qu'ils fussent demeuraient, pour le quart d'heure, trop petits personnages. D'où la tactique de Philippe, dès le dernier trimestre de 1715 : offrir les emplois dans la polysynodie nouvellement créée, comme autant de sinécures séduisantes ou sécurisantes, aux membres de la vieille cour ; puisque aussi bien certains d'entre eux s'avèrent amis d'Orléans ou neutres, mais beaucoup sont pour lui des adversaires naturels. Il va donc les neutraliser en attendant de les acheter. On trouvera de la sorte dans les nouveaux conseils polysynodiques, outre la faune parlementaire et jansénisante que j'ai déjà mentionnée, tout le Gotha ou la nomenclature de l'ancienne cour.

Parmi les nouveaux conseillers polysynodiques figurent en effet des ci-devant ministres comme Voysin ou les Phélypeaux, des militaires comme Villars, de grands seigneurs comme Beringhem : Philippe, d'accord en cela avec son conseiller Saint-Simon, a voulu ménager pour les débuts de sa carrière de régent, l'ancien establishment Maine-Maintenon.

Les conseils de la polysynodie fonctionneront de 1715 à 1718, de plus en plus à vide, puis Orléans se débarrassera d'eux pendant l'automne de 1718 ; dès lors, il reviendra sous la houlette de Dubois à un système centralisé. Fin de la Régence libérale, début de la Régence autoritaire. En 1715, Orléans avait trouvé le projet des conseils dans sa corbeille de noces avec l'Etat, où Saint-Simon les avait déposés. Le Régent n'avait rien

contre eux ; il n'était pas non plus fanatiquement attaché à leur existence ; il les abolira en 1718 avec la même disponibilité d'esprit qui l'avait animé quand il les créa en 1715. Seuls furent peinés les idéologues, du reste précurseurs, comme l'abbé de Saint-Pierre : celui-ci voulait donner sens aux conseils dans l'esprit d'un libéralisme aristocratique, voire bourgeois. Orléans et Dubois étaient plus pragmatiques que Saint-Pierre. La polysynodie de leur point de vue avait accompli dès 1718 sa fonction historique ; il s'était agi pour la circonstance, de rendre à la vieille cour une ombre de pouvoir, de désarmer ainsi toute opposition potentielle, et d'autoriser Orléans à mettre en chantier ses vastes projets diplomatiques et financiers, incarnés par Dubois et Law. Une fois lancés, réussis en tout ou partiellement, assurés d'un vaste soutien élitare, voire national, ces projets permettront à Philippe de se passer du soutien toujours pourri et dorénavant inutile de la vieille Cour, sans qu'il ait à salarier désormais celle-ci par autre chose que par l'argent représenté en l'occurrence par les billets de la banque de Law. D'où la dissolution des conseils polysynodiques, réalisée à l'automne de 1718.

Dès 1717, le nouveau pouvoir avait affronté l'épreuve normale de toute régence (Catherine de Médicis) et quasiment de toute succession (Louis XVI, plus tard). Il s'agissait pour les hommes maintenant en place, de faire face à une contestation de type nobiliaire. Contestation politique : elle est, heureusement pour Philippe, stérilisée par ses divisions, par ses ridicules soucis de préséance à la Saint-Simon et par le patronage suspect des bâtards. Contestation militaire : certes, on n'est plus sous la Fronde ; l'agitation séditeuse des nobles avec péril de lutte armée, se limite à la seule Bretagne. Restreinte aux gentillâtres ruraux, elle ne deviendra préoccupante dans la péninsule armoricaine qu'en 1719. Dès lors, il sera facile d'en venir à bout.

Ayant ainsi dans les premières années de sa régence apaisé les jansénistes, amadoué momentanément les parlementaires parisiens, et désamorcé la haute aristocratie, ci-devant versaillaise, Philippe peut mettre en scène sa pièce à succès par excellence, la politique extérieure. Il a les mains libres au dedans du royaume, il peut se tourner vers le dehors. En cette conjoncture, le coup de maître par lequel Dubois flanqué d'Orléans conclut l'alliance anglaise et hollandaise, puis avec l'accord de l'Empire établit la paix en Europe pour un quart de siècle, représente une percée conceptuelle, l'une des trois plus importantes de la Régence. Les deux autres étant le système de Law, et la vague de libéralisation post-louis-quatorzienne (même timide) évoquée ci-dessus. Au-delà des intrigues de chancellerie, la triple et quadruple alliance correspond à un basculement culturel : nos compatriotes s'éloignent du catholicisme jésuitique et bigot qui caractérisait leurs alliés d'Espagne. Nos diplomates et nos écrivains se rapprochent de l'Europe septentrionale, maritime, protestante et capitaliste. Il y a moins de Channel ou de Rhin. Il y a davantage de Pyrénées. Multiples sont les auteurs de

cette heureuse évolution : le non-conformisme d'Orléans et du Palais-Royal se plaît en effet à des renversements paradoxaux et féconds. Contre les Stuart et contre Philippe V se regroupent naturellement les intérêts des familles de Hanovre et d'Orléans. Dubois, enfin, dont l'intelligence est hors de pair représente dans la politique française cet oiseau rare et si peu aimé, y compris par les Britanniques, je veux dire l'Anglophile. En janvier 1716, Dubois malgré ses origines modestes est nommé conseiller d'Etat ; il devient de la sorte membre officiel de l'élite du pouvoir. Maintenant il a suffisamment d'autorité pour pousser dans les bras intéressés de la Grande-Bretagne son maître Philippe qui ne demande pas mieux. L'alliance égoïste mais prometteuse entre deux familles marginales, celles des Orléans suspecte aux traditionalistes français de la vieille Cour, et celle des Hanovriens si longtemps étrangers à l'Angleterre va pouvoir prendre corps. Ainsi sont jetées les bases d'un règlement européen : entente cordiale avec la Grande-Bretagne, grâce à d'insignifiantes concessions françaises que des historiens obtus reprocheront pendant deux siècles à Dubois ; préparatifs pour une renonciation définitive de l'Espagne au trône de France, et de l'Empire au trône d'Espagne ; coexistence pacifique, et bientôt possible, entre les cinq grandes puissances (Angleterre, France, Hollande, Empire, Espagne).

La diplomatie « externe » comme toujours permet de mieux comprendre les réseaux du pouvoir et de l'opposition, parmi les rivalités intérieures. Se dessine d'abord un groupe du duc d'Orléans et de l'abbé Dubois. Ce dernier personnage à son tour pousse sa propre famille, et accède au Conseil de Régence en mars 1717. On rencontre dans cette cabale des hommes liés au sang bleu, à la robe parlementaire, à la finance, à la littérature, comme Canillac, Nocé, Nancre, Rémond, les frères Chevignard. A l'encontre s'agitent les « pédants renchérés » de la vieille Cour parmi lesquels Huxelles, Villeroy, les Noailles et bientôt Torcy, quatuor ou quintette en pleine déconfiture. Dubois est devenu (pour le compte d'Orléans) chef de groupe officieux à l'intérieur du Conseil de Régence ; il ne se gêne plus, ni ne se masque. En janvier 1718, il se réjouit frénétiquement de la chute de ses ennemis, D'Aguesseau et le duc de Noailles. L'élargissement de la triple alliance à l'Empire au 2 août 1718 consacre l'autorité de l'abbé ; il souhaite déjà se revêtir de la pourpre cardinalice.

Reste l'expérience décisive de la Régence, celle de John Law. Elle profite de la reprise économique amorcée depuis 1713. A son tour, elle stimule cette reprise qui se transcendera, du coup, en solide et féconde croissance ; celle-ci auréolera tout le règne de Louis XV jusqu'en 1774. Politiquement, les contradictions créées par le système de Law mettent fin assez vite au cycle de la Régence libérale ; elles mettent en place, dès l'été 1718, la Régence autoritaire. On ne revient pas pour autant aux inconvénients spécifiques ni à l'extrême tension du modèle louis-quatorzien.

Law vient d'Ecosse ; il s'est lié d'abord à l'ambassadeur anglais Stair, qui lui-même est orléaniste à sa façon. Il devient à partir de 1715 et dès la création de sa banque (mai 1716) l'un des hommes-clés du groupe du Régent, en coopération et plus tard en compétition avec Dubois. Stimulatrice de l'économie, l'émission des billets de Law provoque aussi le conflit politique et social. Elle incite Philippe en 1718 à passer du libéralisme à l'autoritarisme. Les prédécesseurs de Law aux finances, entre 1713 et février 1718 (Desmarets, Noailles, Argenson), voulaient réévaluer la livre tournois, par orthodoxie financière et dans l'intérêt des rentiers. Mais la circulation déjà énormément accrue des billets provoque en mai 1717 une dévaluation sauvage, l'une des plus profondes de notre histoire. Les titulaires des revenus fixes sont horrifiés par cet acte spoliateur, qui n'étonnerait plus guère au ^{XX}^e siècle. Le brusque coup d'inflation gruge les créanciers, les rentiers, et ronge la valeur des prêts qu'ils avaient consentis autrefois. L'abondance des liquidités, désormais émises en billets de banque incite les endettés à rembourser leurs emprunts. Les prêteurs s'étaient habitués aux stables recettes, venues de l'usure : les voilà mortifiés d'autant plus. D'autre part, l'énormité de la monnaie mise en circulation fait tomber très bas le taux d'intérêt ; elle rend désormais peu rentable l'acte même du prêt. Or, le Parlement de Paris est peuplé de rentiers, de prêteurs d'argent ; ils sont par excellence les déçus du système de Law ; ils prennent feu et flamme contre celui-ci. La grande aristocratie de cour et d'épée, par contre, demeure beaucoup plus calme. Et comme on la comprend ! John Law est pain béni pour elle, puisqu'elle était couverte de dettes. Les produits de ses terres se vendent désormais avec profit car les prix agricoles sont indexés sur l'inflation qu'engendre le système. Enfin Philippe subventionne en billets de banque les plus hauts courtisans. Ravis, ceux-ci s'empressent de changer en or ce gros tas de papier.

Le Parlement n'en démord pas. Au 2 juin 1718, il proteste avec vigueur contre Law et ses dévaluations. Un foudroyant lit de justice (26 août 1718) brise l'opposition parlementaire ; Maine et les bâtards sont estoqués du même coup au profit des revendications ducales. La vieille Cour sort humiliée de cette aventure. Le parti philippien désormais est solidement incrusté ou renforcé dans son pouvoir. Il s'est accru de la haute technocratie, de la maison de Condé et des débris des groupes réformateurs du précédent règne. L'été et l'automne de 1718 marquent ainsi le passage de la Régence libérale à la Régence autoritaire. Il ne s'agit pas néanmoins de revenir aux excès du modèle louis-quatorzien. Les Philippiens en fait s'occupent à débuser la vieille cour du défunt Monarque hors des positions d'influence qu'elle conserve encore. C'est même à cela que sert l'autoritarisme marqué de la Régence dans la seconde phase de celle-ci. Le Régent, las des excès augustinophiles de ses premières années de pouvoir donne opportunément un petit coup de barre anti-janséniste. Le prétexte est donc bon (23-24 sep-

tembre 1718) pour la dissolution du conseil de conscience et puis de presque tous les conseils de la polysynodie. L'ambassadeur anglais n'est pas étranger à cette rupture ou à cette purge. Elle nettoie le pouvoir parisien de ses éléments les plus anglophobes ou hispanophiles : Huxelles, Villars... Le passage à la Régence autoritaire (août-septembre 1718) est donc un acte social total ; il engage à la fois les finances (Law), la religion (problème janséniste), la diplomatie et même la culture (ouverture à l'Angleterre), les rangs et la question dynastique (ducs contre bâtards), la structure de l'appareil d'Etat (fin de la polysynodie). C'est un putsch technocratique. Les secrétariats d'Etat, élixir de la bureaucratie d'Ancien Régime, sont remis en place. De grandes familles ministérielles (les Phélypeaux, les Lepeltier) reviennent en force dans ces secrétariats ressuscités. Elles travaillaient en sous-ordre avec Louvois ou Desmarets hier, elles servent de nouveau sous Philippe et sous Dubois aujourd'hui. Opportune consécration : Dubois devient en septembre 1718, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

D'Antin tombe, avec le défunt conseil des affaires du dedans. Selon lui, la chute des conseils revient à expulser définitivement les grands nobles hors du pouvoir, cette exclusion répétant les méthodes louis-quatorziennes. D'Antin n'a pas entièrement tort, mais les aristocrates de cour et les prélats conserveront ou reprendront néanmoins certaines positions ministérielles parmi celles qu'ils avaient conquises au début de la Régence. Elles eussent effrayé Louis XIV : il ne voulait s'entourer que de ministres robins. Et puis la haute noblesse, même privée de la plupart des postes-clés n'en jouit pas moins des millions d'or qu'elle tire du système de Law. Le Régent et Dubois remettent sur le pavois les vieilles outres des secrétariats d'Etat, mais c'est pour remplir celles-ci du vin nouveau d'une politique imaginative.

Cette imagination au pouvoir, c'est d'abord et avant tout, j'y reviens, celle de Law. Son système connaît l'apogée en 1719, puis s'écroule en 1720. Un bilan rapide est donc possible. Encore une fois l'expérience de l'Ecoissais s'inscrit dans une situation préalable de reprise économique, amorcée depuis 1713. Elle prend place aussi dans un contexte international : en Angleterre également, un essai de crédit-papier s'avère contemporain de la banque de Law. Il s'achèvera en même temps qu'elle ou peu après, lors des naufrages du South Sea Bubble.

De toute manière, le bilan de l'opération Law est fort positif. Grâce à elle et grâce à la bonne conjoncture, l'Etat paie ses dettes ainsi que les gages des officiers et les pensions des courtisans. On peut ainsi rétablir la Marine, augmenter les recettes budgétaires, libérer les endettés, relancer l'agriculture, diminuer le chômage, intensifier l'ardeur au travail, faire circuler plus rapidement la monnaie, développer le grand commerce et les manufactures. Les principales victimes par contre se situent chez les grandes organisations préteuses d'argent ; je pense aux communautés monacales,

et hélas aux hôpitaux. Au total le système de Law laissera souvent mais pas toujours de bons souvenirs et s'écroulera sans trop de casse. Son échec empêchera, dit-on, la création d'une banque centrale en France au XVIII^e siècle ; mais est-on si sûr que le royaume était capable de faire vivre une telle création ? En fait Law fraie la route à la stabilisation de la livre tournois ; cette remarquable consolidation interviendra en 1726 ; elle durera presque deux siècles.

Au total, les billets de l'Écossais réussissent infiniment mieux que le papier-monnaie de Desmarests pendant les années 1700 ; bien mieux aussi que les assignats de la Révolution française ; les uns et les autres souffrirent ou souffriront d'avoir été émis en période grave de guerre et de crise.

Quid des appuis sociaux, voire élitaires dont bénéficie (ou non) le Système ? Le Parlement lui demeure opposé. Au putsch anti-parlementaire de 1718 succèdera donc de la part du Régent l'exil pur et simple de la haute assemblée *manu militari* jusqu'à Pontoise, en juillet 1720. Vis-à-vis de la vieille cour, par ailleurs, le système de Law fut toujours ambivalent. Incarnation du passé, elle ne portait pas l'Écossais dans son cœur. A seule fin d'aider Law, Philippe, en septembre 1718, avait dissout la polysynodie, au détriment des crocodiles titrés et mitrés, qui venaient de l'ancien clan Maine-Maintenon ; ils s'étaient prélassés sans façon, de 1715 à 1718, dans le marigot des Conseils, brusquement asséché par Orléans à l'automne de la troisième année de sa Régence. Mais à quelque chose malheur est bon. Ce que les grands seigneurs de la vieille cour perdent en postes et emplois polysynodiques, ils le récupèrent en billets de banque dont Philippe et Law les arrosent d'une main libérale. Douce pluie de gratifications ! Grâce à elle, certains aristocrates haut placés, comme d'Antin ou Bourbon-Condé, font et refont de véritables fortunes. Impartial et immoral à son habitude, Orléans couvre de pots-de-vin ses amis et adversaires, à la seule condition que les uns et les autres soient de haut parage ; il diminue ainsi les risques de conspiration périlleuse ou de guerre civile. Le nouvel équilibre qui s'instaure après la mutation d'août-septembre 1718, repose donc sur un subtil rapport de forces : il met aux prises ou fait coexister le groupe orléaniste (Law et Dubois eux-mêmes rivaux), le Parlement court-circuité mais point anéanti, la vieille cour écartée mais grassement payée.

Que la suppression des conseils ne soit pas, comme on le prétend de temps à autre, un pur et simple retour à l'ancien système d'avant 1715, c'est bien ce que montrent les affaires de Cellamare et d'Espagne, aux termes desquels la stratégie des cabales et la politique extérieure, en termes philippiens, persistent à se tenir aux antipodes de ce qu'elles furent sous le vieux Louis XIV. La conspiration de Cellamare est brisée par Dubois en décembre 1718, elle regroupait un front oppositionnel, qu'avaient constitué les bâtards, un certain nombre de grands seigneurs français ainsi que divers

éléments venus d'une Espagne ou d'une Italie ultramontaine. A l'encontre de ce complot d'opérette, vite qualifié de pro-jésuitique, Philippe n'a aucun mal à rallier les sentiments hispanophobes du jansénisme parlementaire, que quelques mois plus tôt il avait gravement réprimé. Un coup à gauche, un coup à droite ; le Régent s'attire ainsi les sympathies de la gauche jansénisante, qu'il avait précédemment abaissée ; il lui offre pour cela le plaisant spectacle des droitiers ultramontains, qu'à leur tour il humilie très vivement. Diviser pour régner, le double coup fourré s'avère subtil. Dubois, de bout en bout est maître d'œuvre de l'opération ; il devient plus que jamais l'éminence grise de Philippe ; cependant que Law conserve, en l'occurrence, le simple rôle de super-technicien des finances ou de Maître Jacques du Régent. Eminence grise et Maître Jacques, la division des tâches parle d'elle-même. Elle dit bien de quel côté penche maintenant le vrai pouvoir, du côté de Dubois naturellement. Mais toujours sous le contrôle d'Orléans, et avec l'aide matérielle et fiduciaire de John Law.

La modeste guerre d'Espagne de 1719 menée par la France contre le cousin Bourbon de Madrid procède à plus grande échelle d'une stratégie analogue, de la part d'Orléans et de Dubois. Pas chère et peu sanglante, cette guerre n'est qu'une bourrade amicale : elle forcera l'Espagne à rallier sous peu le système européen des deux ministres (Dubois et Stanhope). Et puis un brin de démagogie anti-espagnole et anti-italienne au son du canon n'est pas inutile. Il y a là de quoi flatter le patriotisme janséniste ou gallican des élites françaises et même des classes moyennes.

La politique subtilement anti-espagnole de Philippe et de Dubois porte aussi ses fruits jusqu'au début de 1720 dans l'affaire de Bretagne. On pouvait craindre en effet en cette péninsule un front uni des aristocrates et qui serait autonomiste ou indépendantiste. Il aurait coalisé contre le centralisme parisien les forces de la noblesse armoricaine : les gentilshommes campagnards, les Parlementaires de Rennes se seraient soudés les uns aux autres pour la défense des revendications ou privilèges de la province, notamment en matière fiscale. Mais l'Espagne ultramontaine appuie ostensiblement la Bretagne contestataire. Ce soutien compromettant suffit pour remettre dans le droit chemin les Parlementaires de Rennes, discrètement gallicans sinon jansénistes. Désormais, ils ne manqueront plus au loyalisme français, du moins pendant la Régence. Les nobles d'Armorique rurale en rébellion, Pontcallec à leur tête, sont isolés, puis arrêtés ; quatre d'entre eux sont exécutés sur ordre de la Chambre royale, qui fut convoquée à Nantes par le Régent. Une fois de plus la rupture momentanée mais habilement consommée avec l'Espagne permet de maintenir ou de rétablir un certain consensus national et provincial autour du régime de Philippe.

La liquidation de l'affaire de Bretagne (mars 1720) et la chute définitive de Law (décembre 1720) dessinent le triomphe final de Dubois : le parti

de la vieille cour se marginalise, qu'avait rejoint le colbertien Torcy et avec lequel flirte, sur le tard, John Law à bout d'expédients. Dubois, toujours entouré de ses appuis technocratiques, ministériels et anglais sait en outre s'assurer le soutien de deux fortes familles, montées de leur Dauphiné jusqu'à Paris : ce sont les Tencin, frère et sœur, maître et maîtresse en intrigues ; et puis les Pâris, quatorze de frères et de financiers ; ils aident le ministre à se débarrasser des reliquats de la banque de Law. Elle capote, après avoir accompli sa mission historique. Dubois choisit ce moment de 1719 à 1721 pour intriguer afin d'obtenir la pourpre cardinalice. L'ex-abbé, bientôt archevêque de Cambrai va-t-il pour autant renier sa politique pro-anglaise et ses ménagements relatifs à l'égard des jansénistes ? Va-t-il se vendre corps et biens à l'*Unigenitus*, aux Jésuites, au pape enfin, dispensateur du chapeau de cardinal ? Ce serait mal connaître Dubois que de l'en croire capable. Il envisage froidement d'acheter le pape, mais point de se faire acheter par lui. En fait, bien loin de s'éloigner des Anglais, Dubois sait que ceux-ci lui font toujours confiance ; il utilise leurs bons offices auprès de Sa Sainteté par l'intermédiaire de l'Empire pour se faire octroyer par Elle, moyennant finances, le fameux chapeau, décidément surdéterminé. L'antithèse vivante de Dubois, dans cette conjoncture, demeure le cardinal Alberoni, maintenant disgrâcié par Philippe V. Cet Italien ultramontain avait longtemps servi l'Espagne, elle-même dévouée à l'extrémisme ultra-catholique.

Trêve de capucinades ! Le Régent lui aussi sait faire sentir, si nécessaire, sa permanente indulgence pour le parti de Jansénius ; en février-mars 1719, il octroie aux Universitaires de Paris dont le cœur est augustinien, des cadeaux substantiels pour la gratuité scolaire et pour le financement étatique de leur enseignement. La pittoresque fille de Philippe, abbesse de Chelles, en compagnie de quelques nonnes, fait appel, à son tour, de la bulle *Unigenitus*.

Le temps du compromis reste donc en vigueur. On le voit bien au 4 décembre 1720 lors de l'enregistrement final et fort hypocrite de la bulle *Unigenitus* par les Parlementaires de Paris, dont on sait justement à quel point ils sont dévoués à un certain jansénisme et au Cardinal de Noailles. Le replâtrage habile qu'a concocté à ce propos le Parlement se déguise alors en capitulation apparente vis-à-vis de la cour romaine et du jésuitisme ultramontain. La Haute Assemblée siégeant à Pontoise accepte l'*Unigenitus* malgré ceux de ses membres, comme l'abbé Pucelle qui sont jusqu'au-boutistes augustiniens. Mais les magistrats de la capitale entourent cette acceptation par des considérations si équivoques « qu'elles veulent autant dire que si on n'enregistrait pas » (Marais) ou encore « que c'était n'avoir rien fait, jeu que tout cela » (Barbier). Une telle « réconciliation » en pure superficie est largement payée aux Parlementaires, grâce au départ de Law, qu'ils avaient tant détesté. Coïncidence heureuse : l'Écossais s'éloigne de Paris, le 14 décembre 1720 ; on le sacrifie au Parlement et à la paix de l'Église

autant qu'à sa propre impopularité. Celle-ci n'est pas aussi universelle qu'on la prétendra par la suite.

Le retrait définitif de l'ex-contrôleur général des finances représente à soi seul une concession majeure aux Parlementaires, défenseurs intransigeants des rentes. Ils s'étaient sentis menacés dans leurs œuvres vives par la politique de baisse des taux d'intérêt et par la tactique d'inflation imprudente mais féconde qu'avait menée l'Écossais : on leur offre *de facto* sa tête ; en retour ils se satisfont d'avoir apporté au Régent, partisan fort mou de l'*Unigenitus*, un enregistrement de cette Bulle qui est plus apparent que réel. Se manifeste en même temps dans l'Église de France une double coalition : la première étroite, unit des prélats opportunistes qui sont directement favorables à Dubois ; il s'agit de Tressan, Bezons, Rohan, trio d'évêques, ils se soumettent aux volontés du ministre en matière de religion ; ils sont appuyés en sous-main par la Parabère, maîtresse du Régent. D'autre part, un front plus large et moins immoral réunit de nombreux évêques et tous les cardinaux français en faveur d'un compromis auquel vont du reste les vœux de Philippe et de Dubois : il s'agit de bâtir un tiers-parti à mi-distance des jansénistes et des *zelanti* ultra-montains. Ainsi serait ramenée, pour finir, l'introuvable paix de l'Église, à l'encontre des enragés des deux camps.

Le règlement, qui n'est pas définitif, de l'affaire janséniste et la course au chapeau cardinalice touchent au but en 1721. Il apparaît que l'un et l'autre n'ont pas fait démoder Dubois, bien au contraire, de sa politique extérieure : elle se caractérisait par l'ouverture aux puissances maritimes ou protestantes et par la recherche d'un concert européen englobant France, Angleterre, Pays-Bas, Empire, Prusse. La France n'isola ou n'attaqua l'Espagne en 1719 que pour mieux l'intégrer ensuite de gré ou de force, dans la nouvelle constellation internationale, dont l'axe demeure anglo-français. « J'agresse mon voisin (espagnol) mais c'est pour l'embrasser ». Dira-t-on de Dubois, dans cette affaire, qu'il se comporte en bon européen ? Le compliment est anachronique mais pas immérité ; d'une certaine façon la diplomatie de l'ex-abbé est loin d'être totalement opportuniste. Il défend, c'est certain, les intérêts lignagers de son patron Philippe, tout comme ses bons amis Stair et Stanhope servent le système dynastique des Hanovriens. Mais la politique de paix de Dubois (même médiatisée par la mini-guerre franco-espagnole de 1719) représente aussi une conduite de principe, inventive et créatrice. Elle rompt avec deux siècles de guerre tous azimuts et de fréquent isolement diplomatique ; l'une et l'autre avaient également caractérisé les Valois ultimes, ou les premiers Bourbons. Elle s'élève avec élégance jusqu'au niveau d'une pensée qui n'est plus étroitement nationale mais anglo-continentale. Elle reflète les préoccupations œcuméniques et pacifistes du Palais-Royal et des Orléans, en la personne de la vieille Madame, germanophile, huguenotisée, correspondante de ce grand européen qu'était Leibniz ; en

la personne aussi de l'abbé de Saint-Pierre, auteur d'un projet de paix perpétuelle ; en la personne enfin de Philippe d'Orléans, abreuvé de pensée fénelonienne. Par comparaison, les sauriens hispanophiles de la vieille cour ne pèsent plus très lourd.

Le départ de Law laisse à découvert les derniers éléments de cette vieille cour qui, ultime rescousse, s'abritaient frileusement derrière le génie de l'Écossais. Brusquement, on les retrouve en première ligne ; autant dire qu'ils ne sont plus guère en état de résister aux coups de boutoir du redoutable Dubois. Les événements diplomatiques qui vont suivre mêlent donc étroitement, comme toujours sous la Régence, les considérations de politique extérieure et intérieure. De mars à juillet 1721, sont successivement négociées la double alliance France-Espagne, puis la triple alliance France-Angleterre-Espagne. Répétons-le : il ne s'agit nullement pour Dubois d'abandonner sa politique anglophile en faveur d'un rapprochement unilatéral avec le Bourbon d'Espagne. Dans cette affaire, l'homme d'Etat français veut surtout lier Madrid au système de sécurité européenne qu'il a conçu : l'axe en est franco-britannique. Les mariages espagnols, dont le projet est heureusement conclu en juillet 1721, doivent unir le jeune Louis XV et la fille de Philippe d'Orléans à deux enfants de Philippe V d'Espagne ; on les interprétera, eux aussi, dans la ligne de cette perspective européenne, pacifiste et paradoxalement pro-anglaise, voire pro-protestante. Ils visent en fait à cadennasser l'Espagne dans un système de sécurité européen dont les clés sont à Londres et à Paris. On approuvera Dubois d'avoir pour cela sacrifié à l'Entente cordiale quelques gages dérisoires, comme la base de Pensacola en Floride, de toute façon perdue pour la France dans le long terme. Il accepte aussi de briser le monopole franco-espagnol du commerce des Noirs, l'*Asiento*, désormais cédé partiellement aux Britanniques ; il renonce enfin aux fameuses fortifications de Mardick. Dubois, à juste titre ne veut pas mourir pour Mardick. Les historiens grincheux des deux siècles qui suivront sa mort lui en feront l'absurde reproche et l'accuseront à ce propos, sans la moindre preuve, de trahison et même de vénalité vis-à-vis des Britanniques. A ce propos se détache au sein du groupe Dubois une excellente équipe de diplomates : ils contribuent aux grands succès de sa politique extérieure, on nommera parmi eux le chevalier Des Touches, le Jésuite Lafitau, le robin Chavigny, l'abbé de Mornay, et même l'écrivain Fontenelle qui, de temps à autre, tient la plume pour le ministre. Saint-Simon à son tour, au cours d'une mission officielle, devient en Espagne l'agent docile de Dubois. L'ex-abbé s'offre même le plaisir, ce faisant, de ruiner le Microduc par des frais excessifs de représentation. Il l'humilie, il s'en fait un serviteur aux petits soins pour sa personne ministérielle. Saint-Simon, du reste, ne digérera pas ces avanies. Il s'en vengera vingt ans plus tard dans les *Mémoires* en salissant Dubois outre mesure. Il ternira ainsi de manière injuste la réputation d'un grand homme d'Etat.

Il est vrai, et sur ce point on donnera raison à Saint-Simon, que Dubois n'est point personnellement l'honnêteté faite homme (pas davantage que ne le fut Colbert). Son chapeau de cardinal coûte au Trésor la bagatelle de huit millions de livres tournois, déversés dans l'entourage du Souverain Pontife. Ce couvre-chef n'est donc pas folklorique. Il vaut largement son poids d'or. Il constitue pour le nouveau titulaire un efficace instrument de puissance et d'exclusivisme. Grâce à lui, en effet, le cardinal fraîchement nommé occupe *ipso facto* et protocolairement l'une des premières places au Conseil de Régence. Il en chasse, sous prétexte d'étiquette, ses principaux adversaires : les pairs, et les maréchaux de France n'admettent pas qu'un pied plat comme l'ex-abbé Dubois, fils de médecin ou d'apothicaire, bref, sorti de la lie du peuple (comme ils disent), prenne place au Conseil et bénéficie par rapport à eux d'une préséance. Certes ils ne peuvent pas la contester : elle est de droit pour les cardinaux. Une seule solution reste ouverte à ces personnages laïcs et titrés, s'ils veulent éviter de perdre la face : quitter le Conseil de Régence. C'est en effet ce qu'ils font (février 1722). Ils débarrassent ainsi Dubois de trois de ses pires ennemis du parti de la vieille cour en la personne de Villars, d'Antin et Noailles. Entre temps, Dubois limoge de leurs postes ministériels deux de ses adversaires, Torcy et derechef d'Aguesseau. Et il pousse en avant ses affidés parmi lesquels une paire de clans principaux et qui lui sont dévoués : les Le Peltier-Armenonville, et les frères Pâris. Le Conseil de Régence, dans ces conditions devient un simple tête-à-tête entre la maison de Condé (Charolais et Monsieur le Duc) qui, pour le moment, marche droit ; un reste de bâtards et qui palpite encore (le comte de Toulouse) ; et quatre ou cinq amis ou séides de Philippe et Dubois, ces deux-là continuant bien sûr à jouer les premiers rôles. D'autres épurations, qui n'ont rien de sanglant, éliminent de la Cour elle-même, revenue à Versailles, les restes des anciennes factions louis-quatorziennes, grands seigneurs et anciens ministres. Le triomphe, bientôt posthume, de Dubois et de son disciple ou patron Philippe d'Orléans se trouve ainsi consacré jusqu'à la fin de la Régence, jusqu'à leur double décès (1723). L'évêque Fleury, après une chaude alerte est l'un des seuls à tirer son épingle du jeu, il ménage de la sorte un prodigieux avenir. Il se sent tout jeune encore et déjà très vert ; il est sûr de l'affection de son tendre et royal élève, le jeune Louis XV. Il peut se permettre d'attendre. Il n'a que soixante-neuf ans ; il sera dans peu de temps, pour près de vingt années, Premier ministre du roi Louis XV, enfin devenu majeur.

Un bilan de la Régence doit évidemment s'efforcer d'éviter les images d'Epinal, seraient-elles en demi-teinte. De nos jours on ne critique plus Orléans pour ses débauches, même si elles figurent encore au titre du non-dit parmi les constats péjoratifs qui traînent dans les mémoires à propos des huit années philipiennes. Du moins les esprits férus d'éthique traditionnelle n'ont-ils jamais reproché à Philippe d'être sodomite et pour cause !

Le Régent fut toujours résolument hétérosexuel. L'historiographie moralisatrice accable les mœurs d'Orléans. Elle oublie, ô paradoxe, le sérail dont s'entourait Henri IV, héros de nos écoles primaires et de l'idéologie lavisienne. Preuve que par-delà ces « histoires de femmes », c'est tout autre chose qui est en jeu. Tradition jacobine ! En fait on reprochait à Philippe sans trop le dire son laxisme à l'égard de l'Angleterre, du Parlement, des aristocrates... La critique n'était qu'implicite mais nul n'aurait eu l'idée de faire les mêmes reproches au bon roi Henri, classiquement orienté vers l'absolutisme. Tentons donc un bilan plus objectif.

1) A leur manière, les huit années de pouvoir d'Orléans représentent indéniablement un succès. Jugeons le prince en l'occurrence par rapport au but qu'il se propose. Cet objectif est clair : l'oncle Philippe souhaite transmettre à son neveu Louis XV un pouvoir royal intact ; il veut aussi débarrasser ce pouvoir dans un esprit fénelonien de ses excroissances monstrueuses ou inutilement autoritaires (guerres perpétuelles, fiscalité trop lourde, despotisme excessif ; misères du peuple, parfois atroces). Dans cette tâche, avunculaire mais stimulante, Philippe a tout simplement réussi ; il y parvient dans le style même de sa régence, et sur le mode empirique. Il évite la Fronde ou la guerre civile, qui est le pire des maux. Il procède par petites touches ; elles se développent les unes à partir des autres, comme des arborescences, selon les canons du rococo de ce temps. C'est bien le style Régence précisément, fort différent de la manière rigide, géométrique et néo-classique de ce qui sera plus tard le despotisme éclairé.

2) Au sommet, la Régence se caractérise par un certain changement du personnel en place, changement qui s'accompagne d'épurations nullement sanguinaires : l'entourage de Philippe, jusques et y compris dans les allées ou dans les sommets du pouvoir, est peuplé en réalité ou *in partibus*, d'Ecossais, Bordelais, Dauphinois, Rouergats, Périgourdiens, Hollandais, Anglais, Limousins, et Languedociens. D'une certaine façon, les hommes qui eurent la confiance du prince furent géographiquement, voire socialement des personnages marginaux et pour le moins, périphériques. C'est un milieu assez différent de celui dans lequel se sont recrutés, sous Louis XIV les serviteurs de la monarchie, Colbert, les Le Tellier, Louvois, les Phélypeaux, Voysin, Chamillard, les Villeroy aussi sont des robins déclassés, enracinés dans le Bassin Parisien, en cette vieille aire gothique puis centraliste et finalement jacobine. Elle donna longtemps à la stratégie monarchique son ossature multiséculaire. Il s'agissait toujours en l'occurrence de rassembler, guerroyer, évincer le concurrent anglais ou hollandais ; il s'agissait de repousser ou de pousser sans ménagements les puissances voisines. L'approche de Dubois, de Fleury et plus flexible. Ce couple de Méridionaux n'est pas au premier chef superpatriote, ni hypernationaliste. On comprend qu'avec un personnel ainsi renouvelé, Philippe et son royal neveu aient pu mener une politique moins centrée sur la gloire solaire et solitaire

de l'Etat, plus conciliante vis-à-vis des forces de progrès qu'incarnent aux horizons septentrionaux les puissances maritimes, capitalistes, protestantes. D'une certaine façon, l'attitude vis-à-vis de l'Angleterre et aujourd'hui des Etats-Unis, des Anglo-Saxons comme disent volontiers les Français, demeure au XVIII^e comme aux XIX^e et XX^e siècles l'une des pierres de touche du libéralisme authentique.

3) Doit-on créditer Philippe d'une version initiale de l'orléanisme, première manière? La coïncidence des noms : Orléans et Philippe, au temps du Régent comme du Roi-citoyen, n'est certainement pas un critère suffisant ! Mais il demeure vrai que les branches cadettes de la famille royale, Condé et Bourbon-Navarre au XVI^e siècle, Gaston d'Orléans sous Richelieu, Beaufort et Condé sous la Fronde, Philippe sous la Régence, Egalité puis Louis-Philippe entre 1789 et 1840, se chargèrent maintes fois, avec plus ou moins d'adresse, de certaines espérances de changement. Ces cadets désignèrent de la sorte une orientation moins dogmatique et moins autoritaire que celle dont s'inspirait la branche aînée. Dans cette perspective, le Régent apparaît bien, à juste titre, comme l'homme d'un premier orléanisme, dont le style néanmoins demeure quelque peu autoritaire par rapport à l'orléanisme authentiquement libéral de Philippe-Egalité et de Louis-Philippe.

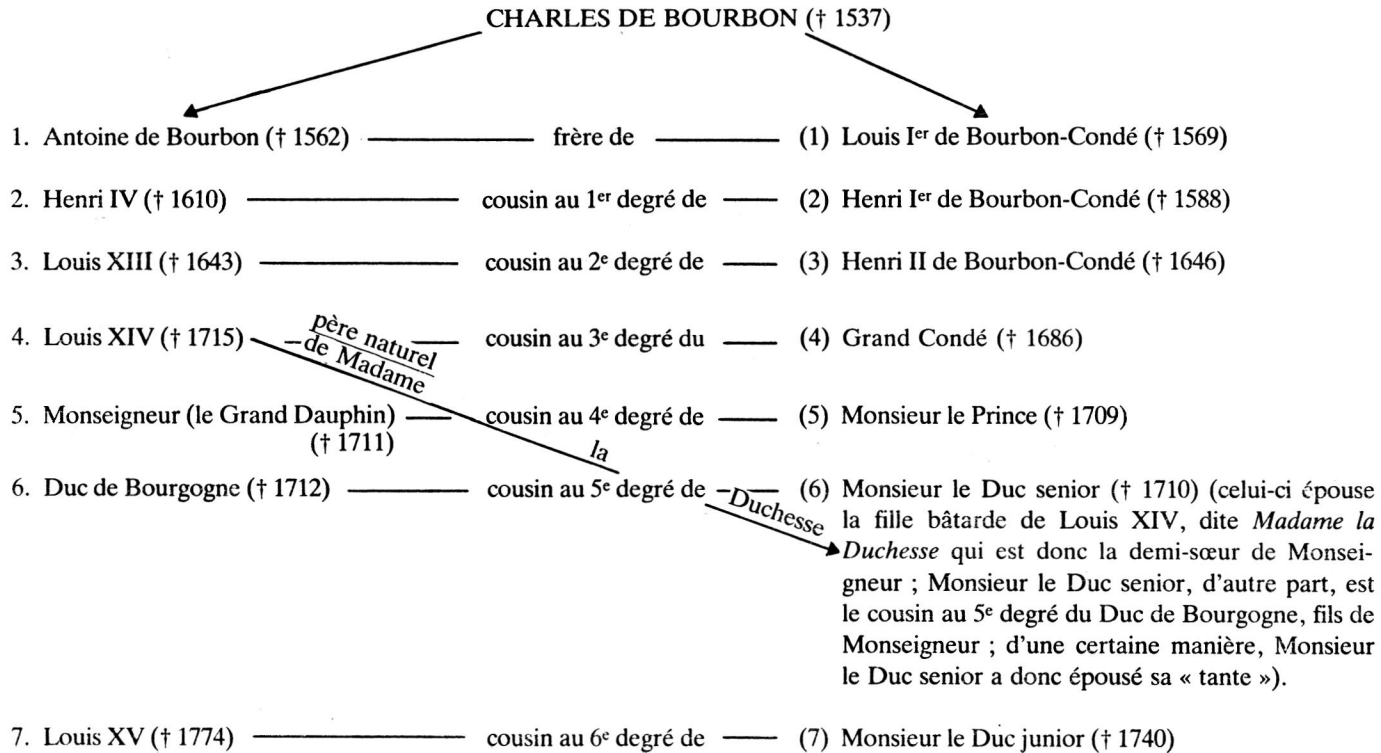
4) Plus concrètement, la Régence nous incite à évoquer un problème qui fut déjà mentionné au début de ce texte : sortie de la dictature ; ou du moins, issue à trouver, après décès d'un souverain, à partir d'un système rude et tendu. Cette « sortie » ou issue devant se concrétiser par une transition conservatrice ou par une adaptation contrôlée. Il ne s'agit pas, bien sûr, de comparer brutalement la domination de Louis XIV à telle ou telle de nos dictatures modernes du XX^e siècle, qu'elles soient totalitaires ou non totalitaires, mais l'extrême dureté de la Monarchie du Roi-Soleil, à partir des années 1680 et de la Révocation, les méthodes de commandement employées vis-à-vis de l'élite, les guerres interminables et la pression fiscale exercée sur les masses, tout cela rend la succession délicate à qui veut conserver le système en le débarrassant de ce qu'il a d'excessif. En vérité, Philippe et les siens se chargent de cette tâche et de cet héritage, selon trois directions qu'on peut baptiser pour la commodité du présent texte, *Saint-Simon*, *Law* et *Dubois*. « *Saint-Simon* », c'est l'appel (même farfelu) à la participation et à un certain consensus des classes dirigeantes ; pour le coup : l'aristocratie. « *Law* », c'est la relance économique, et donc le soulagement des masses populaires ; la banque et le ministère s'efforcent objectivement d'améliorer leur sort en diminuant les dettes et la pression fiscale ; « *Dubois* », c'est l'orientation extérieure dont j'ai souvent fait état, vers les puissances libérales ; elles sont ouvertes parce que maritimes, capitalistes et protestantes ; elles coïncident, en ce qui nous concerne, avec l'Angleterre et la Hollande. La sortie hors de nombreux régimes autoritaires

en Europe et dans des pays non européens, au XIX^e comme au XX^e siècle, aura recours éventuellement au même trinôme, Saint-Simon, Law et Dubois incarnés bien sûr par des personnages homologues mais fort différents en nombre, en chair et en os. Ajoutons que la transition conservatrice ainsi proposée dans le cadre d'une typologie multiséculaire impliquait *ipso facto* certaines mesures d'épuration, qui n'étaient pas nécessairement violentes, vis-à-vis du personnel politique, tel qu'il avait dominé sous le précédent règne ou sous le prince antérieur. En cours de route, cette transition s'accompagne aussi, nécessairement, de retours en arrière, de coups de frein, d'accès momentanés de néo-autoritarisme ; ils visent à empêcher que le système, sous le coup d'une libéralisation excessive, ne s'emballe ou ne s'autodétruise. Car il s'agit toujours, selon les perspectives du nouveau prince, de réformer pour maintenir et non pas de détruire. L'opération, dans l'ensemble, paraît réussir. La transition peut donc s'achever sans heurts par la remise finale du système, ainsi humanisé, entre les mains d'un homme d'appareil. Il est blanchi sous le harnais, et plus gestionnaire que novateur : en France, après l'intermède du duc de Bourbon, ce rôle prosaïque, et qui n'est pas obligatoirement néfaste, tant s'en faut, est tenu par Fleury-le-géronte, pendant les premières décennies de la majorité de Louis XV.

Pour finir, on envisagera les questions de structure ou plutôt de généalogie du pouvoir. Cinq générations royales ou princières et sept groupes corrélés avec celles-ci, détiennent la puissance ou bien aspirent à sa possession pendant les années qui vont de l'après-Fronde aux premières portions du règne de Louis XV. Ces cinq échelons et ces sept groupes, *Anne et Mazarin, Louis XIV et Maintenon, Monseigneur*, fils de Louis XIV, *Bourgogne*, petit-fils de Louis XIV, *Orléans* son neveu, *Bourbon* son cousin à plusieurs degrés et enfin *Louis XV*, son arrière petit-fils flanqué de Fleury, représentent au sein de la Maison du Monarque les pôles autour desquels s'organisent les réseaux de pouvoirs et de simple candidature au pouvoir entre les années 1650 et 1720. Anne et Mazarin d'abord et même après décès, laissent à Louis XIV leurs serviteurs : Le Tellier, Colbert, Lionne et Fouquet (*premier groupe*). Ces hommes de service tiendront le haut du pavé pendant les premières décennies du pouvoir personnel du Roi-Soleil, jusqu'à la décennie 1680. L'élimination de Fouquet et l'effacement de Lionne transforment le ministère en un tête-à-tête bien connu : les Colbert d'un côté ; les Le Tellier-Louvois père et fils sur l'autre versant. Puis, après la mort de Louvois (1691), le monarque assisté de sa femme Maintenon, peut enfin choisir sa propre équipe (*second groupe*). Parmi les ministres successifs ainsi sélectionnés pendant la seconde moitié du règne, mentionnons les Phélypeaux-Pontchartrain père et fils, Chamillard, Desmarests (qui est Colbert mais rallié à Maintenon), et Voysin allié à Desmarests par les femmes. Une camarilla de grands seigneurs, Villeroy, Huxelles, Harcourt et *tutti quanti*

gravite autour de ce groupe qui domine momentanément et fournira ensuite, sous la Régence, les principaux éléments de la vieille cour dorénavant tournée vers son passé; elle est nostalgique d'un Louis XIV finissant. Une cabale d'ambitieux et d'ambitieuses (*troisième groupe*) s'est également constituée dès la fin du xvii^e siècle autour de Monseigneur, fils du monarque; ce groupe de Monseigneur, tout comme celui de Louis XIV et Maintenon réunis, s'oppose à la cabale des pacifistes réformistes, et gendres de Colbert; celle-ci environne le jeune duc de Bourgogne, qui représente la quatrième génération royale pendant les années 1700-1710. La mort des principaux intéressés met fin à l'existence de cette faction bourguignonne ou fénelonienne (*quatrième groupe*). Quant au trépas de Louis XIV, il donne sa chance au *cinquième groupe* dans l'ordre chronologique, celui du Palais-Royal, en la personne de Philippe d'Orléans. Dans les commencements, cette cabale « orléaniste » est réduite aux proches de Philippe, et qui le sont d'ancienne ou de récente amitié : je pense à Dubois, Rémond, Bezons, Saint-Pierre, Law, Saint-Simon. Mais bien vite, l'entité collective va regrouper, au fur et à mesure que s'étoffe le pouvoir du Régent, les opportunistes et surtout les technocrates civils, militaires et financiers, qui vont assurer le succès de la politique philippienne. Celle-ci est basée sur l'ouverture mais aussi sur un contrôle habile des événements : ils n'échappent jamais de façon tout à fait complète à la vigilance de l'équipe au pouvoir, même quand se produit le dérapage final et mal contrôlé du système de Law. La mort de Dubois et d'Orléans laisse le champ libre à la maison de Bourbon-Condé incarnée par Monsieur le Duc, lui-même flanqué de sa maîtresse Madame de Prye et du financier Paris-Duverney (*sixième groupe*). L'ouverture n'est plus de saison; une déflation vigoureuse s'instaure, des mesures répressives sont prises à nouveau contre les protestants; elles resuscitent l'esprit de la Révocation, mais non ses horreurs. Survient enfin la semi-disette de 1725; l'année suivante (1726), Louis XV, *teenager* flanqué d'un barbon, peut mettre au pouvoir son homme de confiance, le septuagénaire Fleury, bientôt cardinal. Gouvernant avec de grands robins (tels que les Phélypeaux de la nouvelle génération, les Chauvelin, les Lepeltier, Armenonville et Morville, Orry, Leblanc, Amelot et d'Aguesseau), le prélat Fleury, au titre d'un *septième groupe*, stabilise la livre tournois, unifie la Ferme générale, laisse faire la croissance économique, maintient l'alliance anglaise et réunit la Lorraine; héritier des acquis de la Régence, il fait fructifier ceux-ci sans se départir d'une prudente absence d'initiative. Il ne manque même pas à son ministériat de près de vingt années la petite touche répressive qui caractérise les périodes de consolidation pure et simple. C'est au temps de Fleury que les jansénistes, persécutés derechef, en viennent au dernier ridicule de la convulsion et s'en vont faire le grand écart sur la tombe du diacre Pâris.

Tableaux généalogiques comparés de la famille royale française et des Bourbon-Condé



RETZ / SAINT-SIMON
partis, cabales & factions

